



Plateforme des
ONG Françaises
pour la Palestine

شبكة المنظمات الفرنسية
من أجل فلسطين

Infos Palestine

BULLETIN DE LA **PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE**

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 1993, est un réseau de 40 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. La Plateforme oeuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens.

N° 63 // AUTOMNE 2018

L'ordre du monde selon Trump

L'ordre du monde dépend de rapports de force entre les nations, les plus puissantes voulant généralement imposer leur vues en fonction de leurs intérêts propres, y compris par la force. Si à l'issue de la seconde guerre mondiale, les Nations unies ont été créées, c'est pour tenter d'installer un vivre ensemble basé sur des règles de droit partagées, pour éviter de nouvelles guerres. La Charte des Nations unies devenait le référent pour la communauté des nations. Le président des Etats-Unis s'attaque aujourd'hui de front à ce fragile équilibre.



Donald Trump en meeting en Arizona.

© photo :
Gage Skidmore

son administration, favorable à Israël et ses colons, a poussé les Etats-Unis dans une logique impérialiste totale au Moyen-Orient. Le monde selon Trump n'a rien à voir avec le droit et la justice.

Le 14 mai 2018, tandis que les Palestiniens de Gaza manifestaient pacifiquement par dizaines de milliers pour exiger le droit au retour des réfugiés garanti par l'ONU, les Etats-Unis de Trump déplaçaient leur ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem que le président déclarait capitale d'Israël, en violation du droit international. Alors que des dizaines de Palestiniens tombaient sous les balles des snipers israéliens, la famille Trump célébrait à Jérusalem.

Puis ce furent les attaques contre l'UNWRA, l'Office des Nations unies pour les réfugiés palestiniens. Pour l'extrême droite au pouvoir à Tel-Aviv, l'UNWRA, dont le mandat émis par l'ONU doit durer tant que durera la question des réfugiés, perpétue en fait le problème et mettrait en danger Israël. Les Etats-Unis de Trump,

en violation des résolutions votées par le passé, décident donc de se défaire de l'UNWRA en lui coupant ses subventions (de même qu'aux hôpitaux palestiniens de Jérusalem) et tentent en outre d'évacuer la question palestinienne en remettant en avant l'idée de confédération avec la Jordanie.

Ensuite, ils s'en prennent à la Cour pénale internationale, instance qu'ils annoncent vouloir voir mourir, et qu'Israël redoute parce que susceptible de poursuivre ses ressortissants pour des crimes de guerre et contre l'humanité. Dans le même temps, la direction israélienne vote une loi qui constitutionnalise l'apartheid : Israël est la patrie des seuls juifs.

Voilà le monde de 2018, de non droit et de violence, que veulent B. Netanyahu et D. Trump. Mais leur volonté ne fait pas la loi, sauf si le monde laisse faire. Va-t-il laisser faire ? La France, partie aux traités et conventions internationales dont elle est garante, va-t-elle laisser faire ? //

L'une des premières résolutions de l'ONU fut la partition de la Palestine, la création à terme d'un Etat pour les Palestiniens et d'un Etat pour les Juifs, avec pour Jérusalem internationalisée un statut extraterritorial qui ne pouvait être changé unilatéralement.

Pourtant, 70 ans après le début de la Nakba en 1947-48 nous sommes dans une situation inédite au regard de cet état du monde. En cette fin d'été 2018, la communauté des nations subit un assaut sans précédent de la part de l'administration étatsunienne concernant le Proche-Orient, et particulièrement la question de Palestine. Depuis l'élection de D. Trump,



Dans le quartier palestinien de la vieille ville de Jérusalem
© photo : Anna Demontis



Produit étiqueté origine Israël © photo : Vredesactie

Adoption de la loi sur l'Etat-nation juif en Israël : un Etat d'apartheid

Le 18 juillet 2018, le parlement israélien a tranché sur la forme qu'il a voulu donner à l'Etat israélien, préférant le statut d'Etat-nation juif aux dépens de la démocratie. Cette "loi fondamentale" ancre davantage dans l'appareil législatif la discrimination des Palestiniens d'Israël qui, auparavant instituée par des lois ou pratiques administratives, est désormais constitutionnellement protégée.

La loi proclame de manière non-équivoque que le territoire d'Israël, y compris Jérusalem-Est occupée, appartient exclusivement au peuple juif, et abaisse le statut des Palestiniens à celui de citoyens de deuxième et troisième classes alors qu'ils représentent plus de 20% de la population en Israël.

Les organisations de droits de l'Homme palestiniennes et israéliennes ont unanimement dénoncé la loi. Hassan Jabareen, directeur de l'organisation israélienne de droits de l'Homme Adalah (Centre juridique pour les droits de la minorité arabe en Israël) précise que "en définissant la souveraineté et l'autodétermination démocratique comme appartenant uniquement au peuple juif, [...] Israël a fait de la discrimination une valeur constitutionnelle et a proclamé son engagement à favoriser la suprématie juive comme fondement de ses institutions". Cela est également confirmé par la proclamation de l'hébreu comme langue de l'Etat et la disparition du statut officiel de la langue arabe.

De plus, la loi attribue un statut constitutionnel à l'annexion israélienne illégale de facto et la colonisation de la Cisjordanie occupée, en réaffirmant que "Jérusalem, entière et unifiée, est la capitale d'Israël", et que "l'Etat considère le développement des colonies juives comme une valeur nationale et agira pour encourager et promouvoir leur création et leur renforcement". Ainsi, la mise en œuvre d'une vision politique coloniale se trouve ancrée dans la loi et légitimée. En revanche le développement des communautés palestiniennes est complètement exclu de la loi, ce qui

pourra servir de prétexte pour écarter ces communautés des budgets. Cela en violation de nombreuses résolutions des organes de l'ONU et conventions internationales : IV^{ème} Convention de Genève, Pacte International relatif aux Droits civils et politiques, Pacte International relatif aux Droits économiques et sociaux, Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, Statut de Rome etc.

Si la France a récemment condamné les nouveaux plans de colonisation d'Israël, elle n'a pas réagi à la promulgation de cette loi fondamentale bien que celle-ci soit un élément clé des projets annexionnistes israéliens.

L'Union européenne s'est, elle, dite "pré-occupée" et a rappelé que "les principes de base, y compris le droit des minorités, doivent être respectés" à travers la voix de la porte-parole de Federica Mogherini. Néanmoins, aucune sanction n'a été envisagée à l'égard de l'Etat d'Israël qui, malgré de telles dérives anti-démocratiques, continue d'être un partenaire privilégié de l'Europe et notamment son premier partenaire commercial //

1 Middle East Eye, "Israël adopte une loi sur « l'Etat-nation » consacrant la suprématie juive", 19 juillet 2018

Produits des colonies : en arrière toute pour la France

Le 11 juillet 2018, le sénat irlandais adoptait une proposition de loi historique interdisant les activités en lien avec des colonies implantées sur un territoire occupé. Dans le même temps, la France reculait sur une mesure qu'elle avait elle-même adoptée en conformité avec le droit européen, concernant l'étiquetage des produits des colonies israéliennes.

Après des années de travail entre les ONG, le gouvernement français et les institutions européennes sur la question des produits des colonies israéliennes, le ministère de l'Economie publiait en novembre 2016 un avis en direction des opérateurs économiques français précisant la réglementation européenne en matière d'étiquetage : les produits issus des colonies israéliennes implantées dans le Territoire palestinien occupé et le Golan occupé doivent être étiquetés comme tels, par exemple avec la mention "produit originaire de Cisjordanie (colonie israélienne)", et non comme des produits israéliens. Cela dans un souci de respect du droit international et du droit du consommateur.

La législation européenne, déjà explicitée en 2015 dans une communication interprétative de l'Union européenne (UE), était donc bien clarifiée dans le paysage économique français. Nos associations avaient à l'époque salué la publication de l'avis, bien qu'il ne fut que partiel et ne répondait pas entièrement aux exigences du droit international. En effet, pour se mettre en cohérence avec le droit et leurs positions sur la colonisation israélienne, la France et les autres pays de l'UE doivent mettre en place une interdiction d'importation des produits des colonies, puisque leur commerce favorise le maintien et le développement d'une situation illégale.

Mais dès 2017, une organisation pro-gouvernement israélien, l'OJE (Organisation juive européenne), bien connue pour ses discours délégitimant les organisations défendant les droits des Palestiniens, a demandé l'annulation de l'avis du ministère de l'Economie devant le Conseil d'Etat pour excès de pouvoir. Malgré la clarté de la réglementation attaquée, le Conseil d'Etat a renvoyé le cas à la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE). Il demandait à la Cour si la réglementation européenne permet effectivement à la France d'imposer des mentions telles que "colonies israéliennes".

Dans de telles circonstances, la CJUE "recommande" aux juridictions nationales de suspendre la mesure visée. De fait, la DGCCRF, censée contrôler la bonne application de l'étiquetage, a annoncé en juillet 2018 suspendre ses contrôles, le

temps que la CJUE statue (15 mois en moyenne). Ce qui est clairement la volonté de l'organisation à l'origine de la requête : empêcher par tout moyen l'application du droit en la matière. Une recommandation bien arrangeante donc pour le gouvernement français qui décide, en connaissance de cause, de faire marche arrière en suspendant une simple mesure de différenciation. Non seulement la France viole le droit européen, mais elle encourage en même temps, dans l'impunité, le gouvernement israélien qui avait critiqué la mesure //

La France ferme l'Institut Français de Naplouse

Ce recul de la France est d'autant plus préoccupant qu'une autre mesure déplorable est survenue cet été : le ministère des Affaires étrangères a fermé cette institution culturelle qui représentait un véritable centre de vie pour de nombreux Palestiniens, une échappatoire à l'occupation et la colonisation israéliennes violentes dans cette ville du Nord de la Cisjordanie. Malgré les protestations du Directeur de l'Institut, d'habitants de la région et de parlementaires français, la fermeture a bien eu lieu le 31 août, avec comme seule justification du gouvernement : "limiter l'exposition et l'isolement des agents dans la région".



Freedom, l'un des bateaux de la Flottille de la Liberté.

© photo : Freedom Flottilla Coalition.



Al Awda, l'autre bateau de la Flottille de la Liberté

© photo : Freedom Flottilla Coalition.

La Flottille internationale de la Liberté pour Gaza 2018

70 ans après la Nakba la bande de Gaza est sous blocus quasi hermétique, depuis 2006.

La situation humanitaire y est catastrophique. Devant l'inaction de la communauté internationale, des citoyens de tous pays tentent de briser ce blocus par la mer. Partis de Norvège à la mi-mai, les bateaux de la Flottille de la Liberté ont tenté d'atteindre Gaza.

Ils ont parcouru des milliers de milles marins. Ils ont touché 11 pays, une vingtaine de ports. Partout l'accueil du public, des autorités, des élus a été chaleureux et constructif, sauf à Paris où les autorités françaises leur ont interdit d'accoster.

Après une dernière escale en Sicile, le chalutier Al-Awda et le voilier Freedom ont vogué vers la Palestine, avec 34 personnes d'une douzaine de pays à bord et du matériel médical à destination de Gaza. Deux Français participaient à cette mission.

Le 29 juillet, la marine de guerre israélienne a attaqué Al-Awda dans les eaux internationales. L'abordage a été violent, des personnes à bord ont été brutalement frappées et blessées, le bateau amené de force en Israël. Le 4 août, attaque contre Freedom mais sans violence physique. Le matériel médical a été volé ainsi que des affaires personnelles. Les personnes à bord ont été emprisonnées dans des conditions difficiles, interrogées, puis expulsées vers leurs pays respectifs. Les bateaux sont toujours à Ashdod. La cargaison n'a pas été restituée à ses destinataires.

Cet acte de piraterie en haute mer aurait dû déclencher des réactions vigoureuses des médias et des autorités des pays dont des ressortissants étaient kidnappés et maltraités. Mais le silence a régné à Washington, Londres ou Paris malgré les demandes de protection de la Flottille, validant ainsi les violations du droit international maritime et les violences contre des civils.

A Gaza, la déception fut grande. On les attendait avec espoir, dans cette période très dure où la répression violente frappe les manifestations civiles de la Marche du Retour

contre le blocus et pour le droit au retour des réfugiés. Près de 70 % des Gazaouis le sont. Ces marches prennent aussi place sur la plage et accompagnent des tentatives de sortie en bateau. C'est la même marine de guerre qui tire sur les civils palestiniens //

Blocus hermétique, attaques militaires récurrentes et 4 guerres répétées en 10 ans contre les civils rendent la vie des Palestiniens de Gaza impossible. Les Nations unies déclarent que Gaza sera invivable en 2020. Economie en déroute, pêche et travail de la terre près de la délimitation orientale avec Israël quasi impossibles à cause des tirs, Gaza est privée de médicaments, d'eau, d'électricité et de carburant tout autant que de liberté et d'espoir.

On ne peut que rêver d'y travailler, étudier, se soigner, et se déplacer. Tous droits pourtant garantis par le droit international.

INFOS PALESTINE N° 63 - DIRECTRICE DE PUBLICATION : Claude Léostic - **COMITÉ DE RÉDACTION :** Alice Garcia, Claude Léostic, AFPS, Cimade, LDH.

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

14, passage Dubail, 75010 Paris | Tel. : 01 40 36 41 46 | contact@plateforme-palestine.org | www.plateforme-palestine.org

MEMBRES : Amani // Artisans du Monde (Fédération) // Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP) // Association France Palestine Solidarité (AFPS) // Association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF) // Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM) // Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (Ceméa) // Chrétiens de la Méditerranée // Cimade // Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP) // Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire (CCFD-Terre Solidaire) // Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR-PO) // Comité Gaza Jérusalem Méditerranée // Comité Palestine Israël 44-49 // Enfants Réseau Monde/ Services (ERM/SERVICES) Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) // HumaniTerre // Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen (LDH) // Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté - section française (LIFPL) // Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) // Mouvement de la Paix // Mouvement International de la Réconciliation (MIR) // Mouvement pour une Alternative Non violente (MAN) // Pax Christi France // Secours Catholique - Caritas France // Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI) // Union Juive Française pour la Paix (UJFP)

MEMBRES OBSERVATEURS : Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH) // Amnesty International France // Association "Pour Jérusalem" // Association française de soutien aux réfugiés du Liban (Afran Saurel) Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) // Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine // Fédération Nationale des Francas // Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne (GAIC) // Handicap International Médecins du Monde - France (MDM-France) // PalMed France // Première Urgence Internationale (PUJ) // Réseau d'information pour le développement et la solidarité internationale (RITIMO)